

Modalités du contrôle des connaissances

# Licence Sciences, Technologie, Santé

## Préparation Licence Mention Chimie,

### Année 2022-2023

U.F.R des Sciences – Faculté Jean Perrin – Lens

#### *Procédure d'évaluation*

- Les évaluations des semestres 5 et 6 de la troisième année de Licence se déroulent sous forme de contrôle continu ou de combinaison entre le contrôle continu et/ou un examen.
- Pour le semestre 5 la première session des évaluations sera organisée du 12 au 16 décembre 2022.
- Pour le semestre 6 la première session sera organisée du 15 au 17 mai 2023.
- La seconde session du semestre 5 se déroulera du 6 juin au 9 juin 2023.
- La seconde session du semestre 6 se déroulera du 15 au 20 juin 2023.
- La convocation des étudiants aux examens se fera par voie d'affichage.

#### *Validation d'un semestre*

Les unités d'enseignement (UE), et les crédits (ECTS) correspondants, sont acquis

- soit par obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à l'unité;
- soit par compensation au niveau du semestre;

Pour la compensation au niveau du semestre, on calcule la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement, pondérée par les crédits correspondants à ces UE. Si  $U_i$  est la note obtenue à l'unité  $i$  et  $C_i$  est le nombre de crédits de cette unité, on a :

$$M = \frac{\sum (U_i \times C_i)}{30}$$

Si  $M \geq 10$ , les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

**Lorsqu'un étudiant n'acquiert pas un semestre à la première session, il repasse en deuxième session les unités d'enseignement non acquises.**

#### *Bonus*

Pour chacun des semestres, un bonus pourra être obtenu dans le cadre des activités bonus organisées par l'Université. Ces activités bonus sont :

- soit une activité sportive pratiquée dans le cadre de l'Université, la note est alors établie par le service des sports ;
- soit un bonus obtenu en suivant l'atelier "Trouver sa voieX". La note sera établie par l'équipe pédagogique.
- soit un engagement associatif (CFVU du 27 juin 2014) ;
- soit un stage effectué par l'étudiant, le sujet de stage doit avoir été préalablement validé par le président du jury qui précisera les conditions d'évaluation (rapport, soutenance) ;

- soit le suivi d'écopiers dans le cadre de l'AFEV et l'évaluation se fera avec la présentation d'un rapport et d'une soutenance orale ;
- soit un bonus obtenu en suivant le module de découverte de l'entreprise. La note sera établie par l'équipe pédagogique.

Lorsque l'étudiant suit deux activités bonus, la note la plus élevée est retenue pour le calcul du bonus. Ces activités bonus font l'objet d'une note annuelle. Les points supérieurs à 10/20 sont retenus pour le calcul du bonus. Le taux de bonus B est compris entre 0 et 5% et est calculé selon  $B(\%) = (Nb - 10)/200$  avec Nb la note obtenue à l'activité bonus sur 20. La moyenne Mb de l'étudiant, pondérée par le bonus, résulte du calcul suivant (avec  $U_i$  la note obtenue au niveau de compétence et  $C_i$  le nombre de crédits pour ce niveau) :

$$Mb = \frac{\sum_i (U_i \times C_i)}{60} \times (1 + B)$$

Si  $Mb \geq 10$ , les crédits correspondants à l'année sont obtenus. Soit 60 ECTS.

En cas d'enjambement, le bonus s'applique sur l'année d'études la plus faible.

### ***Gestion des absences***

Dès qu'un étudiant a des absences qui ne permettent pas de l'évaluer, selon que cette absence soit justifiée ou non, il sera notifié ABJ (Absence Justifiée) ou ABI (Absence Injustifiée) qui vaudront 0 dans les règles de calcul fournies en annexe.

### ***Régime des examens concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial***

Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études (salarié, sportif de haut niveau, ...), il bénéficie de droit d'une évaluation de substitution qui prend la forme à définir en début d'année avec son directeur d'études.

### ***Progression dans les semestres***

#### ***Dispositions générales (CFVU et CA des 17 et 24 mai 2013) :***

Tout étudiant ayant validé les deux semestres d'une année de Licence est autorisé à s'inscrire administrativement à l'année supérieure du parcours (L2 ou L3). Il est également inscrit pédagogiquement aux deux semestres de cette année.

Aucune inscription (administrative et pédagogique) en L3 n'est possible si les deux semestres de l'année L1 ne sont pas validés.

**Attention l'enjambement L2 Chimie-L3 Chimie parcours Chimie est possible dans les conditions décrites précédemment. Par contre l'accès en L3 Chimie parcours MES n'est possible qu'après validation totale du L2.**

### ***Enjambement***

- Un étudiant ayant partiellement validé une année de formation s'inscrit l'année N+1 à toutes les UE non encore validées de l'année N et peut progresser dans l'année supérieure sous condition. Cette situation est appelée « enjambement ».

- Un étudiant peut s'inscrire administrativement et pédagogiquement dans l'année supérieure de son cursus s'il a au plus un semestre validé de l'année N.

- Pour les étudiants en enjambement, la compatibilité des emplois du temps entre les deux années ne pourra pas toujours être garantie par les équipes pédagogiques.

**Attention l'enjambement L2 Chimie - L3 Chimie parcours Chimie est possible dans les conditions décrites précédemment. Par contre l'accès en L3 Chimie parcours MES n'est possible qu'après validation totale du L2.**

### *Etudiants salariés*

Les étudiants salariés bénéficient des dispositions spécifiques (en termes de dispense d'une certaine partie du contrôle continu) votées au CFVU et au CA de l'Université d'Artois.

### *Délivrance des diplômes*

**Un diplôme est obtenu par l'acquisition de tous les semestres le constituant** (soit 6 semestres pour la Licence)

La compensation est organisée entre deux semestres d'une année pédagogique, c'est-à-dire S1-S2, S3-S4, S5-S6.

La mention au diplôme sera attribuée en fonction de la moyenne aux deux derniers semestres du diplôme.

Conformément aux décisions du conseil d'administration de l'Université d'Artois du 1er Juillet 2005, un bilan annuel individuel pourra être fait par le jury de grade à l'issue de la première et de la deuxième année.

### *Modalités de contrôle des connaissances pour chaque unité d'enseignement*

Les modalités précises sont décrites dans les tableaux ci-dessous.

Les détails d'application des modalités des évaluations et les dates de passage de ces évaluations seront communiqués aux étudiants par l'équipe pédagogique par voie d'affichage et/ou oralement.

### *Conventions de notation*

Les conventions de notation sont les suivantes :

- CC désigne le contrôle continu. Le contrôle continu peut être effectué soit sous la forme d'un projet, soit sous la forme de contrôle sur table, soit sur une combinaison des deux. Il appartient à l'équipe pédagogique de chaque UE d'informer les étudiants des détails des évaluations en contrôle continu en début d'année.

- TP est une note obtenue en Travaux Pratiques ;
- EX une note de session d'examen
- ORA est une note obtenue pour un oral
- RAP est une note obtenue pour un rapport
- PA est une note de participation aux activités

### *Session 2*

Dans le cas général la règle de calcul est la même en première et en seconde session (sauf cas particuliers mentionnés dans les tableaux ci-après). La note de contrôle continu et/ou d'examen de la première session est alors remplacée par la note d'examen obtenue à la deuxième session.

## Semestres 5 : Licence de Chimie, PARCOURS CHIMIE

code	ECT S	Intitulé de l'unité	Durée CC	Durée(s) d'une ou des épreuves de CC à planifier dans le planning des examens Session 1	Formule session 1 et session 2 si différente	Durée(s) d'une ou des épreuves à planifier dans le planning des examens Session 2
CG5-1 : Thermo B. Léger	4,5	Chimie Physique 1 : Thermodynamique Chimique <i>Le CC correspond au contrôle continu du semestre 5.</i>	CC1 = 2h	CC2 = 3H	Session 1 : $0,8*\sup(\text{CC2}, (\text{CC1}+\text{CC2})/2)+0,2*\text{TP}$ Session 2 : $0,8*\sup(\text{EX}, (\text{CC1}+\text{EX})/2)+0,2*\text{TP}$ TP et CC1 conservés à la session 2	EX=3h
CG5-2 : Chimie miné R. Desfeux	4,5	Chimie Minérale 1	CC1 =1h30	CC2= 2h30	Session 1 : $0,8*\sup(\text{CC2}, (\text{CC1}+\text{CC2})/2)+0,2*\text{TP}$ Session 2 : $0,8*\sup(\text{EX}, (\text{CC1}+\text{EX})/2)+0,2*\text{TP}$ TP et CC1 conservés à la session 2	EX=2h30
CO5-4 : Réactivité E. Monflier	4,5	Chimie organique : Réactivité des hydrocarbures et halogénoalcanes		CC=3H	Session 1 : $0,8*\text{CC}+0,2*\text{TP}$ Session 2 : $0,8*\text{EX}+0,2*\text{TP}$ TP conservé à la session 2	EX=3h
CO5-5 : Macro-supra S. Tilloy	4,5	Chimie organique : Macromolécules et chimie supramoléculaire		CC=3h	Session 1 : CC Session 2 : EX - durée 3h	EX=3h
CA-IN : Chimie Ana Gén S. Saitzek A. Ferri	4,5	Chimie Analytique 1		CC=2H	Session 1 : $0,8*\text{CC} + 0,2*\text{TP}$ Session 2 $0,8*\text{EX} + 0,2*\text{TP}$ <i>TP conservé à la session2</i>	EX=2h
CA-OR : Chimie Ana Orga H. Bricout	4,5	Chimie Analytique 2		CC=2H	Session 1 : $0,8*\text{CC} + 0,2*\text{TP}$ Session 2 $0,8*\text{EX} + 0,2*\text{TP}$ <i>TP conservé à la session2</i>	EX=2h
MCT P. Boizumault	1,5	Méthodologie chimie théorique		CC=2H	Session 1 : CC Session 2 : EX	EX=2h

Anglais 5 C. Brion	1,5	Contrôle Continu (CC) : moyenne des notes obtenues aux diverses évaluations dans quatre compétences linguistiques majeures : interaction orale, expression orale, compréhension orale et compréhension écrite.	Durée variable en fonction de la nature de l'évaluation	aucune	Session 1 : CC Session 2 : $\max(\text{CC}, (2 * \text{EX} + \text{CC}) / 3)$ (CC reporté en seconde session)	Epreuve écrite(1h) : compréhension écrite et/ ou compétences linguistiques et restitution d'une compréhension de vidéo (prévoir salle avec PC étudiant)
-----------------------	-----	--	---	--------	---	---

**Semestres 6 : Licence de Chimie, PARCOURS CHIMIE**

code	ECT S	Intitulé de l'unité	Durée CC	Durée(s) d'une ou des épreuves à planifier dans le planning des examens du Session 1	Formule session 1(et session 2 si différente)	Durée(s) d'une ou des épreuves à planifier dans le planning des examens Session 2
CG6-1 : cinétique P. Boizumault	5	Chimie Physique 2 : Cinétique Chimique	CC1=2h CC2=2h30	aucune	Session 1 : $0,8*\sup(\text{CC2}, (\text{CC1}+\text{CC2})/2)+0,2*\text{TP}$ Session 2 : $0,8*\sup(\text{EX}, (\text{CC1}+\text{EX})/2)+0,2*\text{TP}$ TP et CC1 conservés à la session 2	EX=2h30
CG6-2 : Liaison/spectro C. Mathieu	5	Liaison chimique et Spectroscopie	CC1=2h30 CC2=2h30	aucune	Session 1 : $\text{Sup}(\text{CC2}, (\text{CC1}+\text{CC2})/2)$ Session 2 : $\text{Sup}(\text{EX}, (\text{CC1}+\text{CC2})/2)$ CC1 conservé à la session 2	EX=2h30
CO6-3 : Réactivité N.Thouvenot	5	Chimie organique : Réactivité des composés ayant un ou plusieurs hétéroatomes	CC1=2h CC2=3H	aucune	Session 1 : $0,8*\sup(\text{CC2}, (\text{CC1}+\text{CC2})/2)+0,2*\text{TP}$ Session 2 : $0,8*\sup(\text{EX}, (\text{CC1}+\text{EX})/2)+0,2*\text{TP}$ TP et CC1 conservés à la session 2	EX=3h
CG6-4 : Chimie solide R. Desfeux	5	Chimie du solide et cristallographie	CC1=2h30	CC2=2h30	Session 1 : $\sup(\text{CC2}, (\text{CC1}+\text{CC2})/2)$ Session 2 : $\sup(\text{EX}, (\text{CC1}+\text{EX})/2)$	EX=2h30
Initiation Recherche Organique F. Hapiot	3	Préparation Master – Initiation recherche chimie organique	CC1= 30 min CC2= 30 min CC3= 30 min CC4 = 30 min	Aucune	Session 1 : $(\text{CC1}+\text{CC2}+\text{CC3}+\text{CC4})/4$ Session 2 : EX CC1 conservé en session 2 si $\geq 10$ CC2 conservé en session 2 si $\geq 10$ CC3 conservé en session 2 si $\geq 10$ CC4 conservé en session 2 si $\geq 10$	EX=2h
Anglais 6 C. Brion	2	Contrôle Continu (CC) : moyenne des notes obtenues aux diverses évaluations dans quatre compétences linguistiques majeures : interaction orale, expression orale, compréhension orale et compréhension écrite.	Durée variable en fonction de la nature de l'évaluation	aucune	Session 1 : CC Session 2 : $\max(\text{CC}, (2*\text{EX}+\text{CC})/3)$ (CC reporté en seconde session)	Epreuve orale (20 min) : entretien individuel ( sujet vu en TD )

						PREVOIR SALLE AVEC P.C ETUDIANT
Stage P. Boizumault	5	6 semaines de stage en Milieu Professionnel dans les domaines de la chimie	ORA : note obtenue à la soutenance orale RAP : note obtenue au rapport écrit TUT : note de tuteur	aucune	Session 1 : CC1 Session 2 : CC2	Prévoir 2 à 3 heures de soutenances à la fin des épreuves



**Modalités du contrôle des connaissances**  
**Licences SV, PC, C, Math, Info – 3<sup>e</sup> année**  
**Parcours PE-MES**  
**“ Professorat des Écoles - Métiers de l'Éducation Scientifique ”**  
**Année 2022-2023**

► **PROCEDURE D'EVALUATION**

- Les évaluations des semestres-5 et -6 du parcours PE-MES de la 3<sup>e</sup> année des Licences SV, PC, C, Math, Info se déroulent sous la forme d'un contrôle continu (CC) et/ou d'un examen terminal (EX) selon les unités d'enseignement.
- **Première session** : Pour le semestre-5 impair, elle sera organisée du **12 au 16 décembre 2022**. Pour le semestre-6 pair, elle se déroulera du **11 au 14 avril 2023**.
- **Deuxième session** : Pour le semestre-5 impair, elle sera organisée du **5 au 9 juin 2023**. Pour le semestre-6 pair, elle se déroulera du **19 au 21 juin 2023**.

*La convocation des étudiants aux examens se fera par voie d'affichage.*

► **VALIDATION D'UN SEMESTRE**

Les unités d'enseignement (UE), et les crédits (ECTS) correspondants, sont acquis :

- soit par obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à l'unité,
- soit par compensation au niveau du semestre, sans note éliminatoire.

Pour la compensation au niveau du semestre, on calcule la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement, pondérée par les crédits correspondants à ces UE. Si  $U_i$  est la note obtenue à l'unité  $i$  et  $C_i$  est le nombre de crédits de cette unité, on a :

$$M = \frac{\sum_i (U_i \times C_i)}{30}$$

Si  $M \geq 10$ , les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

**Lorsqu'un étudiant n'acquiert pas un semestre à la première session, il repasse en deuxième session les unités d'enseignement non acquises (note  $n$  inférieure à 10).**

***Bonus***

Pour chacun des semestres, un bonus pourra être obtenu dans le cadre des activités sportives organisées par l'Université. Ce bonus sera établi pour chaque semestre par le Service des Sports. Un bonus pourra également être accordé dans le cas d'un stage effectué par l'étudiant. Le sujet de stage doit avoir été préalablement validé par le Président du jury qui précisera les conditions d'évaluation (rapport, soutenance).

Les suivis d'écoliers avec l'AFEV rentrent dans le cadre des stages. Lorsque l'étudiant suit deux activités bonus, la note la plus élevée est retenue pour le calcul du bonus. Les points supérieurs à dix sur vingt sont retenus pour le calcul du bonus. Le taux de bonus  $B$  est compris entre 0 et 5% et est calculé selon  $B = (Nb - 10) / 200$  avec  $Nb$  la note obtenue à l'activité bonus sur 20. La moyenne  $Mb$  de l'étudiant, pondérée par le bonus, résulte du calcul suivant :

$$Mb = \frac{\sum (U_i \times C_i)}{30} \times (1 + B)$$

Si  $Mb \geq 10$ , les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

**Exemple :** Un étudiant a obtenu 294 points sur 600 (soit une moyenne de 9,8/20) et une note de bonus de 18/20, soit un taux de bonus  $\frac{18-10}{200} = 0.04 = 4\%$ . Sa moyenne en tenant compte du bonus est alors de  $Mb = \frac{294}{30}(1 + 0.04) = 10.192$ .

### ***Progression dans les semestres***

La poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. **Pour des raisons de progression pédagogique entre les semestres-5 et -6 du parcours PE-MES, l'enjambement n'est pas possible entre la 2<sup>e</sup> année et la 3<sup>e</sup> année de la mention de Licence** : le niveau L2 doit être validé pour poursuivre en 3<sup>e</sup> année dans le parcours PE-MES.

### ► **DELIVRANCE DES DIPLOMES**

**Le diplôme est obtenu soit par l'acquisition de tous les semestres le constituant, soit par application des modalités de compensation organisée entre deux semestres d'une même année pédagogique.** La mention au diplôme sera attribuée en fonction de la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

### ► **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES POUR CHAQUE UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Les évaluations sont réalisées dans le cadre d'un **contrôle continu** ou dans le cadre d'un **contrôle unique**. Les modalités sont décrites dans les tableaux ci-dessous. Les détails d'application des modalités des évaluations et les dates de passage de ces évaluations seront communiqués aux étudiants par l'équipe pédagogique par voie d'affichage et/ou oralement.

### ***Conventions de notation***

Les conventions de notation sont les suivantes :

- Le contrôle continu (CC) peut être effectué soit sous la forme d'un *projet*, soit sous la forme de *contrôle sur table (devoir surveillé)*, soit sur une combinaison des deux. Il peut également comporter un contrôle de fin de semestre. Il appartient à l'équipe pédagogique de chaque UE d'informer les étudiants des détails des différentes évaluations en contrôle continu en début d'année.
- TP est une note obtenue en Travaux Pratiques.
- EX est une note obtenue lors d'un contrôle de fin de semestre réalisé dans le cadre d'un contrôle continu ou dans le cadre d'un contrôle unique terminal.
- ORA est une note obtenue pour un oral.
- RAP est une note obtenue pour un rapport à la suite d'un stage.

### ***Seconde session***

Les notes de CC dans une UE sont conservées à la seconde session. La ou les notes d'examens de la seconde session dans une UE remplace tout ou une partie de la note.

### ***Unités d'Enseignement non-validées comportant une note de TP***

Lorsqu'un semestre est non validé et qu'une UE de ce semestre comportant une note TP est non-validée, alors la note TP est conservée entre la première et la deuxième session du semestre en cours si elle est  $>10$ .

Unité	Nom du responsable	session	ECTS	scénario
				<b>TP maintenus/ évaluations en présentiel autorisées</b>

<b>SEME STRE- 5</b>	MAT5	A. El Gradechi	1	5	sup [EX, (2*EX+CC)/3]
			2	5	sup [EX, (2*EX+CC)/3]
	PCS5	S. Lecomte	1	5	sup (EX, (0,7*EX+0,3*CC))
			2	5	sup (EX, (0,7*EX+0,3*CC))
	SVT5	JG Egginger	1	5	EX
			2	5	EX
	CLS5	C. Brion	1	2,5	2/3*EX+1/3*CC
			2	2,5	2/3*EX+1/3*CC
	LVS5	C. Brion-Vincent	1	2,5	CC
			2	2,5	N = sup [CC, EX] si assiduité - sinon N = sup [CC, (2*EX+CC)/3]
	HSE5	JG Egginger	1	2,5	CC
			2	2,5	2/3*EX+1/3*CC
	HDM5	C. Desmets	1	2,5	CC
			2	2,5	2/3*EX+1/3*CC
	HGSS5	T. Gourdon	1	2,5	2/3*EX+1/3*CC
			2	2,5	2/3*EX+1/3*CC
	EAS5	JG Egginger	1	2,5	EX
			2	2,5	EX

<b>SEME STRE- 6</b>	MAT6	D. Roussel	1	5	sup [EX, (2*EX+CC)/3]
			2	5	sup [EX, (2*EX+CC)/3]
	CST6	A. Courdent	1	5	EX
			2	5	EX
	AST6	X. Droy	1	5	CC
			2	5	2/3*EX+1/3*CC
	LFS6	V. Hourez	1	2,5	2/3*EX+1/3*CC
			2	2,5	2/3*EX+1/3*CC
	LVS6	C. Brion-Vincent	1	2,5	CC
			2	2,5	N = sup [CC, EX] si assiduité - sinon N = sup [CC, (2*EX+CC)/3]
	STG6	D. Dubois	1	5	0,5*RAP+ 0,5*ORA
			2	5	0,75*EX+0,25*[0,5*RAP+0,5*ORA]
	SDE6	JG Egginger	1	2,5	EX
			2	2,5	EX
	TIC6	C. Watté	1	2,5	CC
			2	2,5	2/3*EX+1/3*CC